

## DOSSIER

# La gestion du diocèse : Rigueur, économies, contrôles

**Dans le rapport moral qu'il a présenté à l'assemblée générale ordinaire de l'Association Diocésaine de la Guadeloupe, le 29 novembre 2008, l'administrateur diocésain, le Révérend Père Hamot a rappelé dans quel cadre juridique et administratif était assurée la gestion du diocèse. Cette dernière a considérablement évolué depuis 1999.**

**D**epuis la fin 1999 une grande réforme administrative et financière a été entreprise dans le diocèse de Guadeloupe. Cette réforme est essentiellement portée par le service de l'économat diocésain. Aujourd'hui, ce service est implanté sur deux sites, celui de l'évêché de Basse-Terre, pôle historique de son activité, et celui de Petit Pérou, dans l'enceinte du Centre Diocésain Siméon Oualli (anciennement Notre Dame de Grâce). La loi sur le mécénat votée par le parlement français en août 2003 nous a fait l'obligation de présenter des comptes qui correspondent au périmètre « civil » de l'Association Diocésaine de Guadeloupe comprenant l'ensemble des services diocésains et des 43 paroisses du diocèse. Dès le bilan 2006 de l'Association Diocésaine de Guadeloupe, les comptes du diocèse

sont établis selon la technique de « l'addition » des comptes de la curie, des services et des paroisses. Ces comptes comportent l'ensemble de l'actif patrimonial du diocèse et des amortissements y afférant.

## Un commissaire aux comptes indépendant vérifie le respect des procédures

Un commissaire aux Comptes a été nommé par le Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de Guadeloupe, qui veille à la protection du patrimoine, donc aux procédures de contrôle mises en place. Le Commissaire aux comptes ne certifie les comptes qu'à la condition que les procédures de contrôle interne soient mises en place afin de protéger le patrimoine. Nous devons donc veiller à la mise en place de manuels de procédures et à leur bonne application dans la totalité des paroisses et services diocésains. C'est donc à l'Économat Diocésain et à ses services qu'échoit la responsabilité de la mise en œuvre, dans toutes les entités susvisées, des moyens permettant à chacune d'entre elles de tenir une comptabilité aux normes et permettant de réaliser in fine l'« addition des comptes », de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne qui rendront possible la certification des comptes. La vie de l'Église est organisée d'abord par le droit canon qui est le droit de l'Église Universelle. De plus, l'Église en France est soumise aux lois de la république française. Cela implique une mise en cohésion du droit canon et du droit français. La loi de l'Église

(le droit canon) prévoit dans bien des cas, que l'évêque dans son diocèse réglemente les activités de l'Église diocésaine. Les services de l'économat diocésain ont bien souvent été sollicités pour participer à l'expression du droit particulier. Ceci se révèle notamment par la parution, chaque fois que nécessaire de circulaires de l'économat diocésain (dites circulaires vertes) qui réglementent l'activité des paroisses et des services.

## Une gestion rigoureuse des comptes des paroisses

Toutes les actions nécessaires à la mise en place des organes de direction et de contrôle ont été initiées dans les paroisses. L'informatisation des services de la Curie diocésaine et des paroisses, a largement facilité leur mise en œuvre. Depuis plusieurs années, les paroisses bénéficient d'une assistance de l'économat diocésain dans le domaine de l'immobilier. Outre l'inventaire général des biens réalisés il y a plus de trois ans, il existe maintenant une assistance technique donnée à la demande ou déclenchée dans le cadre des demandes d'autorisation de travaux. Tous les gros travaux de réparation et d'entretien envisagés par les paroisses et dont le montant nécessite autorisations, sont accompagnés par l'économat diocésain, voire même dans certains cas par les architectes du diocèse. Cela a été le cas pour de nombreuses opérations conduites par l'économat diocésain (rénovation de l'église Sainte Bernadette, l'Église Saint-Michel du Raizet,

# LES COMPTES DU DIOCÈSE EN 2007

le presbytère de Prise d'Eau, la Maison des Sœurs à Désirade).

## Des achats groupés pour réaliser des économies

Depuis plus de deux ans, nous essayons de mettre en place une politique d'achat propre à l'Association Diocésaine de Guadeloupe et ses paroisses. Cette démarche a été longue à admettre par certains et a été souvent vécue comme une volonté de s'accaparer la gestion des paroisses. Or, en matière d'achats, quelque soit le produit, la politique d'achat en nombre a toujours permis d'acheter mieux, c'est-à-dire, à qualité égale un meilleur tarif. Dès lors, de nombreuses négociations ont été menées avec des fournisseurs et des accords ont été passés directement par l'ADG pour le compte de l'ensemble des paroisses. Récemment encore, chaque paroisse, chaque association, chaque mouvement ou service d'Eglise entendait avoir son local, sa salle de réunion, son bureau, alors même que ces équipements qui génèrent de gros investissements, des frais de fonctionnement lourds sont sous utilisés. La mutualisation des moyens permet un meilleur partage entre tous de mêmes équipements (téléphone, copieurs, bureaux, salles de réunions), de diminuer le volume des investissements, et d'absorber mieux, pour chaque structure les coûts de fonctionnement. C'est un réflexe nouveau, une nouvelle manière de gérer qui se met en œuvre partout où cela est possible, et que nous devons concevoir dans tous les projets nouveaux. Le Centre Pastoral Siméon Oualli (ancien établissement Notre Dame de Grâce) est la parfaite illustration de cette nouvelle façon de gérer les établissements diocésains. Le Foyer Sacerdotal Oscar Lacroix, anciennement Maison Diocésaine de Pointe-à-Pitre, qui a fait l'objet d'une lourde rénovation

(1,2 millions d'euros) est aussi gérée selon le même principe. Il abrite, outre le presbytère de Saint-Pierre et Saint-Paul, les prêtres des paroisses de Pointe-à-Pitre (Sacré-Cœur, Saint Pierre et Paint Paul).

## Un service spécialisé pour les projets immobiliers

La gestion des projets immobiliers est une des activités les plus lourdes de l'économat diocésain aujourd'hui. Elle nous a conduits à créer un service de l'Immobilier diocésain. Il s'agit dans cette cellule, de concevoir et

- Le centre d'accueil de l'Etang Noir à Capesterre de Marie Galante,

- La rénovation de la salle paroissiale Georges Magloire à Basse-Terre,

- La Chapelle de Morne Rouge à Sainte-Rose,

- La chapelle de Pombiray à Saint-François,

- Le Complexe Diocésain d'Education et d'Hébergement.

Tout ceci est possible parce que l'Eglise a accepté d'évoluer aussi dans le domaine économique. Cette



*L'assemblée générale ordinaire de l'Association Diocésaine de Guadeloupe du 29 novembre 2008*

mettre en œuvre les projets diocésains, en recherchant toutes les possibilités pour les rendre viables (recherche de foncier, recherche de financements, exploitation prévisionnelle...). Autant de facettes différentes qui exigent des compétences et des connaissances approfondies de la gestion de projets. Cette cellule a déjà mené de nombreux projets. Au titre des projets en cours d'étude, citons :

- La rénovation du presbytère de la Désirade,

- La construction du grand Séminaire des Antilles – Guyane,

grande réforme administrative et financière, est la traduction des mesures que nous avons prises pour que la maison marche bien. C'est notre volonté d'organisation administrative, comptable et financière, développée tout au long de ces dernières années qui nous a permis de donner confiance à nos banquiers, qui ont accepté de financer nos investissements, parce que, comme les entreprises, nous avons pu leur produire les éléments comptables leur permettant de juger de la santé financière et des besoins de notre diocèse. ■